

# Empêcher la Suisse de rompre avec ses voisins

OPINION

## COMITÉ SUISSE-UE

Dans le débat sur l'Initiative de l'UDC «Pas de Suisse à 10 millions!», les conséquences pour les relations entre la Suisse et l'UE sont souvent évoquées mais sans explication claire. Si l'initiative est acceptée, nous aurons à faire face à des conséquences immédiates prévisibles suivies de situations bizarres ou carrément néfastes lorsque les Bilatérales III auront été mises au vote.

**La première conséquence prévisible:** un oui fera que l'on mettra en place de manière anticipée des mesures restrictives sur l'installation durable de ressortissants de l'UE en Suisse.

En effet, il sera inscrit dans la Constitution (art. 197.1) que dès que la population résidente permanente dépassera la limite de 9,5 millions de personnes, le Conseil fédéral sera tenu de prendre des mesures pour notamment restreindre le regroupement familial. Selon les projections de la Confédération, ce seuil pourrait déjà être atteint en 2031.

Ces mesures toucheront en premier lieu les citoyens de l'UE, qui représentent près de 70% de l'immigration nette en Suisse et bénéficient aujourd'hui de la libre circulation des personnes. Les ressortissants d'Etats tiers seront moins directement concernés, car ils sont déjà soumis à des quotas stricts.

Donc, dès l'acceptation de l'initiative de l'UDC, le Conseil fédéral sera obligé de s'attaquer, d'une manière ou d'une autre, à la libre circulation des personnes avec l'UE. Ce qui ne pourra qu'engendrer des tensions avec Bruxelles. Plusieurs députés européens envisagent déjà de suspendre l'examen de la procédure de ratification des Bilatérales III avec comme conséquence un blocage institutionnel. On ne peut pas non plus exclure que les Chambres fédérales retouchent les textes de lois

d'application des Bilatérales III qu'elles examinent en ce moment même pour tenir compte de la nouvelle situation.

Or d'éventuels retards dans le débat parlementaire sur les modalités d'application des accords créeront une forte insécurité juridique pour les entreprises suisses et pour l'investissement. Cette situation sera d'autant plus problématique que de nouvelles réglementations européennes (simplification des règles de fonctionnement, modernisation de la législation pharmaceutique) entreront en vigueur ces prochaines années. Sans ratification d'ici là des Bilatérales III, certaines entreprises suisses perdront progressivement leur accès privilégié au marché européen, avec des coûts économiques importants.

## **Dès l'acceptation de l'initiative de l'UDC, le Conseil fédéral sera obligé de s'attaquer à la libre circulation des personnes avec l'UE**

**Le scénario contradictoire:** après avoir accepté l'initiative des 10 millions en juin, le peuple accepte les Bilatérales III d'ouverture en 2028. Le signal politique sera évidemment complètement contradictoire. L'UE pourrait-elle alors faire preuve de souplesse et accepter une renégociation aux contours encore incertains? Quoi qu'il en soit, la Suisse devra restreindre le regroupement familial et donc limiter l'arrivée de ressortissants européens.

De plus, même dans ce scénario, l'échéance mentionnée dans l'initiative demeure: lorsque la population attein-

dra 10 millions d'habitants, la Suisse devra dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes et par voie de conséquence l'ensemble des Bilatérales I. Mais ce ne sera peut-être qu'à moyen terme.

**Le scénario terminal:** le peuple suisse refuse les Bilatérales III en 2028 après avoir accepté l'initiative. Le message adressé à l'UE sera alors sans ambiguïté: la Suisse souhaite dénoncer l'accord sur la libre circulation des personnes dès 2028 ou 2029. Dans ce cas, ce sera clairement et rapidement l'ensemble de la voie bilatérale qui deviendra caduc.

Une telle décision remettra aussi en cause la participation de la Suisse au système Schengen/Dublin car, pour l'UE, c'est politiquement lié. Les conséquences seront majeures. D'abord, les pays voisins seront tenus de rétablir des contrôles aux frontières de la Suisse. Ce qui engendrera davantage d'embouteillages, de nuisances pour les frontaliers et de freins économiques. Ensuite, la Suisse perdra l'accès au système d'information Schengen, la plus grande base de données de sécurité et de gestion des frontières en Europe, ce qui affaiblira la lutte contre la criminalité.

Enfin, un plus grand nombre de demandeurs d'asile pourront déposer une demande en Suisse, même après un refus dans un autre Etat membre de l'accord Dublin.

En conclusion, même s'il reste difficile d'anticiper l'ensemble des conséquences d'un oui à l'initiative «Pas de Suisse à 10 millions!», une chose est sûre: la Suisse entrera dans une période d'incertitude et de fortes turbulences dans ses relations avec ses voisins. La suite dépendra des circonstances politiques futures et d'éventuelles renégociations avec l'Union européenne et ses Etats membres auxquelles ceux-ci ne se prêteront qu'avec réticence. ■

**Le Comité Suisse-UE** est basé à Bruxelles et en Suisse sous la présidence de Jean Russotto.